

Retour sur vos déclarations de maladies infectieuses en Région wallonne en 2015

Nombre de cas déclarés en Wallonie (cas confirmés et probables)							
Pathologies	2013	2014	2015	Par trimestre en 2014			
				T1	T2	T3	T4
Anthrax							
Botulisme	0	0	1	1	0	0	0
Brucellose	0	0	1	0	1	0	0
Chikungunya autochtone							
Choléra	0	0	2	0	0	2	0
Coqueluche	409	823	477	194	94	115	74
Dengue autochtone							
Diphtérie/pseudodiphtérie	1	0	4	1	2	0	1
Fièvre du Nil autochtone							
Fièvres hémorragiques virales							
Fièvre jaune autochtone							
Fièvre Q	1	2	0	0	0	0	0
Fièvre typhoïde ou paratyphoïde	0	2	3	1	0	2	0
Hépatite A	57	128	28	14	2	3	9
Hépatite B aiguë	3	1	3	1	2	0	0
Infection VTEC/EHEC simple	8	3	11	0	0	7	4
Infection EHEC avec SHU	5	5	8	1	1	5	1
Infection à Haemophilus influenza b invasive	3	8	5	3	1	0	1
Infection invasive à méningocoque	76	44	53	19	14	9	11
Légionellose	56	45	56	8	13	21	14
Listériose	20	25	27	11	4	4	8
Malaria autochtone							
Nouveaux sérotypes d'influenza							
Oreillons	1208	199	51	16	16	6	13
Peste							
Paralysie flasque aiguë							
Psittacose	8	0	0	0	0	0	0
Rage							
Rickettsiose autochtone							
Rougeole (non inclus les cas post-vaccination)	10	10	33	12	16	0	5
Rubéole congénitale							
SARS et apparentés							
Episodes de Toxi Infection Alimentaire Collective (TIAC)	21	42	32	10	9	8	5
Toxoplasmose congénitale	0	1	0	0	0	0	0
Tularémie	0	0	3	0	1	1	1
Variole							

Suivi des cas de déclaration : points d'attention concernant les chiffres de 2015

Rougeole : En 2015, une recrudescence de cas de rougeole a été observée par rapport à 2013 et 2014. L'origine de cette augmentation fut une petite épidémie dans la province du Luxembourg entre fin février 2015 et mi-juin 2015 avec 17 cas déclarés. Le reste des cas se distribue de la manière suivante pour 2015 : 7 cas dans la province de Namur, 4 cas dans la province de Liège, 3 cas dans le Hainaut et 2 cas dans le Brabant Wallon.

Coqueluche : 477 cas ont été déclarés en 2015 contre 823 en 2014. Même si le nombre de cas en 2015 reste encore élevé, il ne reflète pas la même tendance que dans les autres systèmes de surveillance (déclaration obligatoire en communauté flamande, réseau des laboratoires vigies,...) où une augmentation de cas est toujours observée. Cette diminution de cas via la déclaration est probablement due à une recherche moins proactive de cas secondaires ou index par la cellule de surveillance des maladies infectieuses : en effet, ceux-ci ne sont pas souvent confirmés par un test de laboratoire. De plus, il est possible que les médecins aient moins systématiquement demandé un test de laboratoire pour confirmer la maladie. Or, les laboratoires de microbiologie et le centre national de référence sont la plus grande source de déclaration de cas de coqueluche.

Tularémie : 3 cas ont été déclarés en 2015 (dont 1 cas avec la date de premiers symptômes en 2014) dans la province de Namur. Aucune origine commune n'a été mise en évidence.

Légionellose : Parmi les 56 cas déclarés en 2015, 18 sont imputables à un voyage à l'étranger. Les cas se distribuent sur l'ensemble des provinces avec un nombre plus important en province de Liège et du Hainaut. Actuellement, nous ne disposons toujours pas de législation (exception faite des conditions d'exploitation pour les bassins de natation) en région wallonne fixant les conditions de prévention contraignante de la légionellose et les mesures d'éradication et d'assainissement obligatoires.

EHEC : le nombre de syndromes hémolytiques urémiques (SHU) ainsi que le nombre d'infections digestives simples à *Escherichia Coli Entero-Hémorragique* (EHEC) a été plus important en 2015. Cette augmentation est expliquée par une petite épidémie qui a eu lieu dans la province du Luxembourg, et en lien notamment avec des milieux d'accueil, qui a concerné 6 enfants (3 cas de SHU et 3 cas d'entérite à EHEC). Cette épidémie est actuellement terminée et aucune origine alimentaire n'a été mise en évidence.

Oreillons : le nombre de déclaration d'oreillons est beaucoup moins important qu'en 2013 et un peu moins qu'en 2014. Il est vrai qu'une véritable épidémie avait touché notre pays en 2013 concernant principalement les jeunes adultes entre 20 et 25ans. La maladie reste toujours présente en Belgique mais plus sous forme d'épidémie. Des cas sont retrouvés dans toutes les provinces : 7 dans le Brabant Wallon, 16 dans la province de Liège, 9 pour le Hainaut, 10 pour la province de Namur et 5 pour celle du Luxembourg (province inconnue pour 4 cas). La maladie sera prochainement retirée de la liste des maladies à déclaration obligatoire de la Région Wallonne (elle n'est d'ailleurs plus à déclaration obligatoire en Flandre et à Bruxelles), étant donné le peu de mesures préventives qui peuvent être prises en cas de déclaration et le fait que la situation épidémique de 2013 soit terminée.

Hépatite A : en 2014, une épidémie dans différentes écoles de la province de Liège a donné un nombre important de cas (n=128). Etant donné qu'il n'y a pas eu d'épidémie particulière ou de situation particulière en 2015, le nombre de cas est beaucoup moins important en 2015 (n=28). Le nombre de cas est toujours plus important lors du dernier trimestre, en lien avec le retour de vacances de pays endémiques et la longue période d'incubation de la pathologie.